

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_7
id. 3936

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2017 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement.

En fonctionnement, malgré la hausse des dépenses réelles de fonctionnement, la section reste excédentaire sur l'exercice et la subvention d'équilibre versée par le Département est stable avec un montant de 1 654 031 €.

En investissement, un emprunt d'1 million d'euros sera mobilisé en 2018 pour financer les travaux du nouveau centre administratif et d'accueil du CDEF rue Jeanne d'Arc. Les travaux devraient débuter en 2018. En 2017, 5 000 € ont été payés pour des études de sol relatives à ce projet.

En parallèle, 59 500 € de travaux de rénovation ont été réalisés sur le bâtiment avenue Charles de Gaulle (charpente, toiture, peinture, ...).

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent global de **518 101,51 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	144 245,54 €
Excédent 2016.....	398 425,17 €
Dépenses	143 220,31 €
Excédent d'investissement	399 450,40 €
Restes à réaliser en dépenses.....	1 363 700,00 €
Restes à réaliser en recettes.....	1 000 000,00 €
Capacité d'investissement	35 750,40 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 715 682,76 €
Excédent 2016	80 000,00 €
Dépenses	1 677 031,65 €
Excédent de fonctionnement	118 651,11 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M22, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 118 651,11 € sera repris comme suit :
 - 60 000 € dans le projet de décision modificative de 2018 pour le financement de l'investissement;

- 15 000 € dans le projet de décision modificative de 2018 pour le financement des mesures d'exploitation;
 - 43 651,11 € dans le projet de budget prévisionnel 2019, en atténuation des dépenses d'exploitation.
-
- L'excédent d'investissement de 399 450,40 € sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2018 ainsi que les restes à réaliser.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance du CDEF,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2017 du Payeur départemental concernant le centre départemental de l'enfance et de la famille ;
- Approuve le compte administratif 2017 du centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent global de 255 891,64 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - L'excédent de fonctionnement de 118 651,11 € sera repris comme suit :
 - 60 000 € dans le projet de décision modificative de 2018 pour le financement de l'investissement ;
 - 15 000 € dans le projet de décision modificative de 2018 pour le financement des mesures d'exploitation ;
 - 43 651,11 € dans le projet de budget prévisionnel 2019, en atténuation des dépenses d'exploitation ;

- L'excédent d'investissement de 399 450,40 € sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2018 ainsi que les restes à réaliser.

Nombre de votant : 29

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC